

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : - Domaines départementaux de Camargue
- Programme européen LIFE + Chiromed
- avenant n°2 à la convention cadre de partenariat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat, dont le projet est joint au rapport, à intervenir entre les différents partenaires du programme Life + Chiromed, opération de protection et de sauvegarde des chiroptères en Camargue,

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à le signer ainsi que tout document afférent.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée